

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 30 octobre 2014

L'AN DEUX MIL QUATORZE, le 30 octobre, à dix neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de LAMARCHE SUR SAONE convoqués le 21 octobre 2014, se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de Alain BRANCOURT

Etaient présents : Alain BRANCOURT, Viviane NEBOUT, Alain FLACELIERE, Michèle VAILLARD, Serge CORNOT, Martine ARMAND, Martine CLEMENT, Alain JACQUEMOT, Thérèse MATHIRON, Guillaume RAVERA , Maria Do Céu HAMY, Daniel DEMEY, Edith VAILLANT, Thierry DREAN

Etait absent excusé : Jean-Sébastien VIENNET (procuration à Viviane NEBOUT).

Secrétaire de séance : Thérèse MATHIRON

Le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 1er Juillet 2014 et propose l'ordre du jour suivant :

DECISIONS MODIFICATIVES : BUDGETS COMMUNAL - EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT - LOTISSEMENT

Compte tenu des prévisions budgétaires de l'exercice 2014, le conseil municipal décide des modifications suivantes :

BUDGET COMMUNAL

Section de fonctionnement

Article : 73925 (014) : + 1 272 €

Article : 6712 : - 1 272 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

Article : 2315 : + 12 500 €

Article : 66111 : + 300 €

BUDGET LOTISSEMENT

Section d'investissement

Dépenses

Article 3351 (040) : 71 999,00 €

Recettes

Article 3351 (040) : 71 999,00 €

Section de fonctionnement

Dépenses

Article 608 (043) : 14 000,00 €

Article 7133 (042) : 71 999,00 €

Recettes

Article 7133 (042) : 71 999,00 €

Article 796 (043) : 14 000,00 €

BUDGET EAU POTABLE

Section d'exploitation

66111 : + 1 500 €

66112 : + 1 000 €

MODIFICATION DES STATUTS DU SICECO

Le SICECO a décidé de modifier ses statuts afin d'anticiper sa transformation en syndicat mixte pour accueillir la future communauté urbaine du Grand Dijon. Le conseil municipal approuve les modifications statutaires telles qu'elles ont été adoptées par l'assemblée générale du comité du SICECO en date du 12 septembre 2014, et autorise le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

BAIL DE LOCATION

Suite à la réalisation de la 1^{ère} tranche du lotissement La Garenne, le conseil municipal :

- Décide de passer un bail avec M. Eric COLLIN pour l'entretien de certaines parcelles réservées à la 2^{ème} tranche, soit les parcelles D330 de 35a 75ca – D740 de 8a 38ca - D741 de 45a 42ca et D743 de 91a 54ca.
- Après avoir pris connaissance des conditions et du prix de location, autorise le Maire à signer les baux correspondants pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} novembre 2014.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC- GRDF (RODP 2014)

Le maire propose au conseil de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, au taux maximum, en fonction du linéaire exprimé en mètres (4 882 mètres), arrêté au 31 décembre de l'année précédente.

Ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, adopte les propositions qui lui sont faites suivant le calcul notifié pour la somme de 307,79 €.

CONVENTION FOURRIERE SPA REFUGE DE JOUVENCE

Le conseil municipal, après lecture de la proposition de convention et à l'unanimité, autorise la signature d'une convention d'accueil des animaux errants avec la SPA Refuge de Jouvence à Messigny-et-Vantoux (21380).

Convention par laquelle la SPA :

- S'engage à transporter et recevoir les animaux (chats et chiens) domestiques non sauvages en état d'errance ou de divagation sur la commune
- Assure sous 48 heures la récupération des animaux (la capture est effectuée par la commune)
- Tarification annuelle de 0,50 € par habitant soit 641 € + forfait de 40 € par animal récupéré (sauf si le propriétaire est retrouvé, auquel cas ce sera lui qui paiera le forfait).

Cette convention prend effet au 1^{er} janvier 2015, et sera renouvelable annuellement par tacite reconduction, sauf dénonciation avant le 31 octobre.

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES ADJOINTS TECHNIQUES

Suite à la mise en place des NAP (Nouvelle Activité Périscolaire) dans le cadre de la réforme scolaire, il convient de modifier les temps de travail des différents intervenants.

DETERMINATION DU PRIX DU LOYER LOGEMENT COMMUNAL

Le Maire précise que depuis les travaux de réfection du logement type F5 situé au-dessus de la bibliothèque, aucune demande de location n'est parvenue. Le conseil municipal décide de modifier la délibération du 12 septembre 2013 et fixe le loyer à 550 €. En plus une avance de 50 € mensuelle sera demandée pour les frais de chauffage. La proposition de location sera envoyée à chaque commune du canton et aux commerces locaux.

PERSONNEL COMMUNAL

Le maire fait part :

- De la demande de la commune de Maxilly sur Saône de mettre fin à la convention de mise à disposition de M. Yvan BANCERZ. La dénonciation intervient à compter du 1er octobre 2014.
- De la demande de mise en longue maladie de M. Pascal BRACONNIER.
- De la prolongation du contrat de M. Florian BARBIER jusqu'au 31 décembre.2014.

CARTES DE PECHE 2015

Le Maire demande au conseil de déterminer le tarif des cartes de pêche pour la saison 2015.

Les membres ayant affirmé leur désir de ne pas augmenter le prix des cartes, maintient le tarif 2015 comme suit :

- Carte annuelle : 47 €
- Carte journalière : 4 €

Les cartes seront en vente à l'Agence postale du lundi au samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et à la mairie les dimanches et jours fériés de 8 h 00 à 10 h 00, à une date qui sera précisée ultérieurement en fonction de l'ouverture prévue au mois de mars 2015.

Une modification du règlement est à l'étude pour bien préciser les droits et devoirs des pêcheurs.

MISE AU POINT D'UNE DELIBERATION DU 01.07.2014 D'INDEMNITE D'ADJOINT

Le maire fait part de la requête d'un adjoint suite à la délibération prise le 1er juillet 2014 concernant son indemnité de fonction.

Le conseil décide de préciser qu'il fallait lire : « sollicite une majoration de son indemnité de fonction sans pour autant atteindre le plafond maximum de 16,5% de l'indice 1015 » et non « sollicite une majoration de son indemnité de fonction pour atteindre le taux maximum de 16,5% de l'indice 1015 ».

TRAVAUX DE VOIRIE

Le maire informe le conseil municipal que les travaux de la rue du Château d'Eau, validé lors de sa séance du 17 mars 2014 seront réalisés courant 2015.

COMPETENCE DU MAIRE

Le maire informe de l'envoi d'un courrier recommandé au Président de la Communauté de Communes de Pontailler Sur Saône pour faire part de son opposition au transfert du pouvoir de police spéciale dans les domaines de la police de la circulation, du stationnement ainsi que pour la délivrance des autorisations de stationnement de taxis et de l'habitat.

Le maire fait part :

- De l'avancement du dossier du lotissement de la Garenne :
 - vente du 1^{er} lot au lotissement de la Garenne, et de la réservation de 2 autres lots.
 - mise en ligne sur le bon coin.
- De l'aménagement piétonnier d'une partie de la rue de la Glacière.
- De la date des vœux du maire, le 9 janvier 2015.
- Du remplacement du défibrillateur des pompiers du CPI.
- Du tirage des affouages le samedi 15 novembre 2014.
- De la naissance de Lucas, fils de Mme LIME, Directrice de l'école maternelle.
- D'un relevé à réaliser sur les radars pédagogiques afin de communiquer les résultats à la gendarmerie.
- De l'installation de barrières provisoires le long du mur d'enceinte de la mairie afin d'assurer la sécurité des élèves suite à la modification du lieu de sortie de l'école élémentaire.
- Aux conseillers, qu'il convient de signaler en mairie le mauvais fonctionnement des lampes de rue.

Intervention des conseillers :

- Mme Viviane NEBOUT précise que l'opération « Noël au balcon » est reconduite le mercredi 24 décembre 2014 à 18 heures.

- M. Alain FLACELIERE :
 - doit solliciter toutes les associations afin d'élaborer le calendrier des festivités 2015
 - donne la date d'une nouvelle manifestation « Les foulées hivernales des 3 étangs » fixée au 7 février 2015 : Course pédestre organisée sous l'égide F.R.L., section « Course à pied » du Foyer Rural et du Running Club Dijonnais en collaboration avec la municipalité Lamarchoise.
- Mme Michèle VAILLARD rend compte de la réunion des parents d'élèves et rappelle :
 - que l'organisation des NAP nécessite le renouvellement des inscriptions chaque semaine
 - que ce service reste gratuit pour l'année scolaire en cours.

De plus, Mme Michèle VAILLARD s'interroge sur la recrudescence des incivilités et l'opportunité de les sanctionner. Pour ce faire, possibilité de donner délégation à un conseiller ou à un employé municipal ?

- Mme Thérèse MATHIRON souhaite qu'une réunion d'information et, ou, de travail réunissant l'ensemble des élus soit organisée au moins une fois par trimestre. Pour répondre à ce besoin, le Maire propose, dans un premier temps, d'informer par mail chaque élu au fur et à mesure des événements de la vie municipale.

La séance est levée à 20 heures 30.

Le Maire

Alain BRANCOURT

